



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Gestion du Territoire de Saint-Flour

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

Commune de CLAVIERES
Route Départementale n°4 (Hors agglomération)
Travaux de renforcement de la chaussée

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 24-0860 du 9 Avril 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de la Haute-Loire,

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de la Lozère,

Vu la consultation du service des transports,

Vu la consultation de la commune de Ruynes en Margeride,

Vu la consultation de la commune de Clavières,

Considérant que les travaux de renforcement de la chaussée nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition du Coordonnateur Territorial de Saint-Flour

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Réglementation

Du lundi 13 mai 2024 au vendredi 17 mai 2024 la Route Départementale n°4 sera interdite à la circulation de 8h00 à 17h00 entre la Vc de La Bromesterie et la RD 48 sur la commune de Clavières (du PR 16+000 au PR 19+775).

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

La circulation sera déviée dans les deux sens par :

- Les RD 13 et 990 (département du Cantal) via Ruynes et Védrières Saint-Loup
- Les RD 590 et 41 (département de la Haute-Loire) via Auvers
- Les RD 23 et 123 (département de la Lozère)

ARTICLE 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par le CRD de Ruynes en Margeride.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

ARTICLE 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD de Ruynes en Margeride.

ARTICLE 5 : Affichage

L'exécution du présent arrêté sera affichée aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur du Pôle Route Départementales et Infrastructures
 - M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Cantal
 - Mme la Présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire
 - Mme la Présidente du Conseil départemental de la Lozère
 - MM. les Maires de Clavières et Ruynes en Margeride
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- MM. les Directeurs des Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire, de la Lozère et du Cantal
- MM. les Présidents de la Fédération des Transports Routiers de la Haute-Loire, de la Lozère et du Cantal
- MM. les Présidents de la Fédération des Transports de Voyageurs de la Haute-Loire, de la Lozère et du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes en charge des Transports

A Aurillac le 11 AVR. 2024

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

Patrick Canal

De: dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr
Envoyé: vendredi 5 avril 2024 15:29
À: Patrick Canal
Cc: dist pole-brioude-langeac; transports15; MURATET Catherine; Mairie CLAVIERES; Mairie RUYNES EN MARGERIDE; Aurelie SALSON Saint-Flour Communauté; Sabine LACROIX (s.lacroix@saintflourco.fr); PEYTAVIN Paul
Objet: Re: RD 4 déviation Clavières

Bonjour,

Avis favorable pour la déviation de circulation sur les RD590 et 41 pour la période du 13/05 au 17/05/2024. La mise en place et l'entretien du fléchage de la déviation est à la charge du demandeur.

Merci de nous envoyer une copie signée de votre arrêté de circulation.

Cordialement.



hauteloire.fr

Fabrice PLANTIN
Assistant RGR
Pôle de Territoire de Brioude-Langeac
Rue de la Loubateyre
43300 LANGEAC

Hôtel du Département | 1 Place Monseigneur de Galard - CS 20310 • 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX
Tél. : 04 71 77 36 11 |
fabrice.plantin@hauteloire.fr

De: "PEYTAVIN Paul" <ppeytavin@lozere.fr>
À: "Patrick CANAL" <PCanal@cantal.fr>
Cc: "dist pole-brioude-langeac" <dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr>, "transports15" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "MURATET Catherine" <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>, "Mairie CLAVIERES" <mairie.clavieres15@wanadoo.fr>, "Mairie RUYNES EN MARGERIDE" <mairieruynes@yahoo.fr>, "Aurelie SALSON Saint-Flour Communauté" <a.salson@saintflourco.fr>, "Sabine LACROIX (s.lacroix@saintflourco.fr)" <s.lacroix@saintflourco.fr>
Envoyé: Jeudi 4 Avril 2024 14:46:30
Objet: Re: RD 4 déviation Clavières

Bonjour,

Avis Favorable pour le Département de la Lozère pour la déviation sur les RD123 et 23.

Cordialement,

Paul PEYTAVIN
Conseil départemental de la Lozère
DGAI - DR
Chef de service
Unité Technique de St Chely
04 66 49 95 33 (interne : 8150)



Département de la Lozère
Hôtel du Département
4 rue de la Rovère - S.P. 24
48001 MENDE CEDEX
www.lozere.fr

La Lozère,
notamment!

De: "Patrick Canal" <PCanal@cantal.fr>
À: "dist pole-brioude-langeac" <dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr>, "PEYTAVIN Paul" <ppeytavin@lozere.fr>, "transports15" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "MURATET Catherine" <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>
Cc: "Mairie CLAVIERES" <mairie.clavieres15@wanadoo.fr>, "Mairie RUYNES EN MARGERIDE" <mairieruynes@yahoo.fr>, "Aurelie SALSON Saint-Flour Communauté" <a.salson@saintflourco.fr>, "Sabine LACROIX (s.lacroix@saintflourco.fr)" <s.lacroix@saintflourco.fr>
Envoyé: Jeudi 4 Avril 2024 13:54:57
Objet: RD 4 déviation Clavières

Bonjour,

ci-joint un plan de déviation pour effectuer des travaux de renforcement de la chaussée sur la RD 4 entre Clavières et le Mont Mouchet, merci de me donner votre avis

bonne journée

GEORGES POMPIDOU

EXPOSITIONS ITINÉRANTES
DANS LE CANTAL

COLLOQUE
23 & 24 MAI 2024

50^e
ANNIVERSAIRE
DE SA DISPARITION
1911-1974



Rejoignez-nous
sur Facebook
@ Cantal le Département

Patrick Canal

De: PEYTAVIN Paul <ppeytavin@lozere.fr>
Envoyé: jeudi 4 avril 2024 14:47
À: Patrick Canal
Cc: dist pole-brioude-langeac; transports15; MURATET Catherine; Mairie CLAVIERES; Mairie RUYNES EN MARGERIDE; Aurelie SALSON Saint-Flour Communauté; Sabine LACROIX (s.lacroix@saintflourco.fr)
Objet: Re: RD 4 déviation Clavières

Bonjour,

Avis Favorable pour le Département de la Lozère pour la déviation sur les RD123 et 23.

Cordialement,

Paul PEYTAVIN
Conseil départemental de la Lozère
DGAI - DR
Chef de service
Unité Technique de St Chely
04 66 49 95 33 (interne : 8150)



Département de la Lozère
Hôtel du Département
4 rue de la Rovère - B.P. 24
48001 MENDE CEDEX
www.lozere.fr

La Lozère,
Notamment!

De: "Patrick Canal" <PCanal@cantal.fr>
À: "dist pole-brioude-langeac" <dist.pole-brioude-langeac@hauteloire.fr>, "PEYTAVIN Paul" <ppeytavin@lozere.fr>, "transports15" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "MURATET Catherine" <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>
Cc: "Mairie CLAVIERES" <mairie.clavieres15@wanadoo.fr>, "Mairie RUYNES EN MARGERIDE" <mairieruynes@yahoo.fr>, "Aurelie SALSON Saint-Flour Communauté" <a.salson@saintflourco.fr>, "Sabine LACROIX (s.lacroix@saintflourco.fr)" <s.lacroix@saintflourco.fr>
Envoyé: Jeudi 4 Avril 2024 13:54:57
Objet: RD 4 déviation Clavières

Bonjour,
ci-joint un plan de déviation pour effectuer des travaux de renforcement de la chaussée sur la RD 4 entre Clavières et le Mont Mouchet, merci de me donner votre avis

bonne journée